



HC Les Ponts-de-Martel – CONCEPT COVID-19

Les éléments énumérés ci-après doivent être respectés à la lettre. La mise en œuvre est définie par le HCP en fonction de ses locaux et de leurs possibilités. Elle est régulièrement discutée et mise à jour avec et par son préposé, membre du comité. Le présent document, mis en ligne sur notre site internet « usplesponts.ch », est la référence. Merci de le consulter régulièrement !

CONDITIONS

Conditions de participation

- Les joueurs ou les membres de l'encadrement présentant les moindres symptômes de maladie doivent rester chez eux et sont tenus de contacter immédiatement par téléphone leur médecin et de respecter strictement ses instructions.
- Les symptômes typiques du Covid-19 sont : Toux (surtout sèche), Maux de gorge, Insuffisance respiratoire, Fièvre (37.5 °C), Sensation de fièvre, Douleurs musculaires, Perte soudaine de l'odorat et/ou du goût. Plus rarement : Maux de tête, Symptômes gastro-intestinaux, Conjonctivite, Rhume.
- Les joueurs ou les membres de l'encadrement en provenance de pays et/ou de régions pour lesquels la Confédération impose une quarantaine, soit 10 jours à domicile (liste des pays à risque disponible sur le site web de l'OFSP).
- Le déroulement du jeu et des entraînements se fait selon les règles d'hygiène et de distanciation sociale recommandées par l'OFSP et selon les instructions du personnel de la patinoire.

Déclaration spontanée

- La tenue des listes de présence est imposée aux clubs. Sur demande de l'autorité sanitaire, les contacts étroits entre personnes doivent pouvoir être retracés durant les 14 jours suivants.
- Les listes de présence englobent l'équipe du HCP, l'équipe invitée, les arbitres, les entraîneurs, les officiels, les fonctionnaires en cabine et les membres de l'encadrement.
- L'enregistrement se fait à l'arrivée.
- Les joueurs et arbitres inscrits nominativement sur la feuille de match sont exemptés d'enregistrement.
- Les parents effectuent l'enregistrement pour leur enfant dès 12 ans.

Vestiaires

- Les prescriptions en matière de distanciation (1,5 m) et d'hygiène sont prioritaires. Si la distance ne peut être respectée, le port du masque est obligatoire.
- Accès strictement limité : seuls les joueurs et des membres de l'encadrement préalablement définis ainsi que les arbitres sont admis.
- Les parents ne sont pas autorisés à entrer dans le vestiaire, sauf cas exceptionnel avec port du masque obligatoire.
- Le temps de présence dans le vestiaire doit être réduit au minimum.
- Les mains doivent être désinfectées avant toute entrée au vestiaire, du gel hydroalcoolique est disponible.
- Des gourdes et bouteilles individuelles sont obligatoires.
- Les aliments ouverts sont interdits.
- Les ventilateurs et souffleurs sont interdits.
- Les vestiaires sont aérés au maximum pendant les rencontres (sous surveillance et responsabilité d'un membre de l'équipe).

Douches & WC

- Les prescriptions en matière de distanciation (1,5 m) et d'hygiène sont prioritaires.
- Les enfants se douchent à la maison, sauf cas exceptionnel.
- Seule une douche ou un urinoire sur deux est utilisé.
- Echelonnement dans les douches : prévoir assez de temps, 10 min. au maximum.
- L'utilisation de sèche-cheveux est interdite.
- Du gel hydroalcoolique est disponible.

Déroulement du jeu

- Echauffement off-ice : en plein air et en petit groupe.
- Echauffement on-ice : chaque équipe sur la moitié de la surface, accès séparé et échelonné.
- Accueil avant match : entrée échelonnée des équipes et des arbitres, les équipes restent dans leur moitié de la surface de jeu, alignement des équipes sur la ligne bleue; salut sans contact corporel, d'un signe de la crosse.
- Après le match : les équipes s'alignent sur la ligne bleue, adieux d'un signe de la crosse, pas de poignée de main même en portant des gants, retour dans le vestiaire sans contact avec les autres joueurs ou le public, pas de discussions avec les fonctionnaires et les arbitres, les arbitres retournent dans leur vestiaire sans prendre congé.

Banc des joueurs

- Le port du masque sur la banc n'est pas obligatoire pour les joueurs et entraîneurs
- Des gourdes et bouteilles individuelles sont obligatoires.
- Les responsables du matériel travaillent toujours avec masque et gants.
- Des serviettes de sueur jetables sont distribuées aux équipes. Les linges ou serviettes personnelles ne sont pas autorisées sur le banc.
- Les serviettes et les gants sont jetés dans une poubelle refermable à disposition à la sortie du banc.

Banc des pénalités & Cabine de chronométrage

- L'accès au banc des pénalités n'est autorisé que pour le fonctionnaire qui limite sa présence au strict minimum et porte des gants et un masque.

- Il est demandé aux arbitres de se désinfecter les mains régulièrement. Du désinfectant est disponibles pour eux au banc des pénalités/dans la cabine de chronométrage.
- Le personnel en cabine doit être réduit au minimum.
- Obligation de port du masque lors de tous les « contacts externes » avec les arbitres, coaches, etc.
- Les masques et les gants sont jetés dans une poubelle refermable à disposition à la sortie de la cabine.

Service médical

- L'infirmierie est conforme aux dispositions en matière d'hygiène et de distanciation.
- Le local est aéré et désinfecté après chaque utilisation.
- Le personnel médical porte un masque/une protection oculaire et des gants.
- Les équipes d'urgence locales sont équipées à tout moment conformément aux dispositions relatives au Covid-19.
- Le port du masque et de gants est obligatoire pour le personnel sanitaire et le personnel du service d'urgence durant les interventions.

Comportement du public

- Les prescriptions en matière de distanciation (1,5 m) et d'hygiène sont prioritaires. Si la distance ne peut être respectée, le port du masque est obligatoire. Les personnes à risque doivent porter un masque.
- L'accès au public est autorisé sur les gradins uniquement et selon les règles établies par le personnel de la patinoire.
- Les parents n'ont pas accès aux abords ouverts de la patinoire ni au banc des joueurs ou des pénalités.
- L'accès aux WC de la buvette est limité aux clients, un WC public est à disposition selon les règles établies.
- Le public se conforme de manière générale aux dispositions COVID et aux instructions du personnel de la patinoire.

Buvette & Stands

- La buvette est agencée de manière à respecter le concept de protection pour la restauration.
- Du gel hydroalcoolique est disponible à l'entrée de l'établissement et aux WC.
- Les consommations debout ou au bar sont interdites.
- Les tables, la cuisine et les WC seront désinfectés régulièrement.
- Le personnel en cuisine porte un masque.
- Les bénévoles sur les stands à l'extérieur portent un masque et des gants. La nourriture est couverte. Le "libre service" n'est pas autorisé.
- Des masques et des serviettes jetables seront vendus à la buvette.
- Les clients sont tenus à la déclaration spontanée. Pour faciliter l'enregistrement, un formulaire est mis à disposition.

Les préposés COVID-19 pour le HCP :

Jean-Maurice Kehrli, pdt du HC Les Ponts-de-Martel

079 242 19 63

Eddy Ducommun, pdt de l'Union Sportive des Ponts-de-Martel

078 674 75 43